

DOCUMENT CADRE DE PARTENARIAT
ENTRE LA FRANCE ET LA MAURITANIE
2013-2015

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. AXES PRIORITAIRES DU PARTENARIAT	5
1. GOUVERNANCE (SECTEUR DE CONCENTRATION).....	5
2. DÉVELOPPEMENT DURABLE (SECTEUR DE CONCENTRATION)	7
3. DÉVELOPPEMENT HUMAIN (SECTEUR DE CONCENTRATION).....	9
4. COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE	11
III. EFFICACITÉ DU PARTENARIAT.....	13

ANNEXE 1 – Programmation indicative des actions

ANNEXE 2 – Indicateurs de résultat

ANNEXE 3 – Rappel des interventions des autres bailleurs bilatéraux et multilatéraux

I. INTRODUCTION

Dialogue politique

La France et la Mauritanie entretiennent, depuis l'indépendance, des relations étroites et confiantes qui encouragent le développement du pays, ainsi que son évolution démocratique, notamment en matière de bonne gouvernance et de respect des droits de l'homme.

La France, qui est le principal partenaire politique et stratégique de la Mauritanie, appuie cette dernière au sein de la communauté internationale et, en particulier, de l'Union européenne, mais aussi dans l'environnement régional. Ces relations privilégiées donnent lieu à une coopération significative dans le domaine de la défense et de la sécurité. La France soutient, depuis près de quatre ans, sur les plans de la logistique et de la formation, les efforts entrepris par la Mauritanie pour contrer avec efficacité la menace représentée par AQMI.

La Mauritanie, principal allié de la France dans la lutte contre le terrorisme au Sahel, a connu une série de coups d'État militaires, suivie d'un retour progressif à l'ordre constitutionnel. Le président Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, arrivé au pouvoir par la force en 1984, est écarté par un coup d'État en 2005. Le Président Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdallahi, élu en 2007, est également renversé en août 2008. Après plusieurs mois de crise politique, un accord mauritanien, signé en 2009, prévoyait l'organisation d'élections présidentielles pluralistes. Ce scrutin, observé par la communauté internationale, a consacré la victoire du Président Mohamed Ould Abdel Aziz. Des élections législatives et municipales, initialement prévues en novembre 2011, sont attendues dans les prochains mois. Leur tenue, dans un cadre consensuel à la suite des opérations d'enrôlement, actuellement en cours, sera de nature à consolider l'État de droit en Mauritanie.

Stratégie de développement mauritanienne

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) sont de plus en plus utilisés par les décideurs mauritaniens comme référence dans la définition des priorités de développement. Les domaines dans lesquels les OMD pourraient être atteints concernent l'accès universel à l'éducation primaire et l'accès à l'eau potable. Les autres domaines présentent en revanche des perspectives intermédiaires.

Le bilan du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté II (CSLP 2006-2010) témoigne d'insuffisances, tant dans l'atteinte des objectifs qu'il s'était fixés en matière économique, sociale et de gouvernance, que dans ses modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation qui n'ont pas permis d'apporter les ajustements nécessaires. La mise en œuvre du CSLP II a souffert d'un contexte national et international marqué par les différents changements institutionnels qu'a connus le pays durant cette période; les crises internationales financières, alimentaire et énergétique; les faibles résultats enregistrés au niveau de l'exploitation pétrolière.

Le nouveau CSLP III (2011-2015) fixe des objectifs ambitieux en matière d'atteinte des OMD. Cette vision s'articule autour de quatre axes stratégiques identifiés par le passé et qui demeurent pertinents : (i) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités. Le CSLP prévoit en outre un dispositif renforcé de pilotage, de suivi, d'évaluation et de coordination et servira de cadre de référence à la mise en œuvre du présent partenariat.

Réponse française

L'engagement de la France, premier bailleur bilatéral d'aide publique au développement à la Mauritanie avec un niveau de versements nets de 41 millions d'euros en 2011 (selon le CAD de l'OCDE) et des contributions au Fonds européen de développement (FED), à la Banque mondiale et à la Banque africaine de développement, vise au renforcement de son partenariat avec la Mauritanie pour l'aider à relever quatre défis étroitement imbriqués : (1) tout d'abord, conforter, sur le plan politique, la démocratie, la stabilité et la bonne gouvernance, ferments de la cohésion sociale et conditions de la relation de bon voisinage, de l'assise internationale et du développement de son économie ; (2) ensuite, dans une perspective de développement durable, asseoir une politique de croissance économique intégrant une dimension régionale d'aménagement du territoire (équipements, accès aux services de base) et assurant une gestion respectueuse de ses ressources naturelles ; (3) dans le même temps, inscrire le développement humain dans une logique de répartition capable de répondre aux besoins de la lutte contre la pauvreté et les inégalités ; (4) enfin, permettre l'insertion de la Mauritanie dans la mondialisation, en encourageant le partage des savoirs et des cultures

L'aide française diversifie ses outils d'intervention : subventions, prêts concessionnels, garanties, fonds propres, contrat de désendettement et de développement (C2D), formations. Le bon déroulement du programme macroéconomique soutenu par le Fonds monétaire international (FMI) et un assouplissement de la doctrine française en matière d'endettement des États partenaires ont permis la reprise progressive des prêts souverains concessionnels à la Mauritanie. Une particularité de l'aide française est qu'elle possède encore une forte composante de coopération technique.

Cette coopération repose sur une pluralité d'acteurs : acteurs publics mais aussi collectivités territoriales françaises (27 jumelages de communes et 2 de régions), une dizaine d'organisations de solidarité internationale et de multiples jumelages avec des établissements hospitaliers ou universitaires.

Enfin, la France inscrira également son action dans le cadre européen. En réponse à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition chroniques qui touchent la Mauritanie et plus largement l'ensemble de la bande sahélienne, la France participera à l'initiative « AGIR » au Sahel de l'Union européenne. Lancée à Ouagadougou le 6 décembre 2012 par les organisations régionales ouest-africaines (Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, Union économique et monétaire des États d'Afrique de l'Ouest, et Club du Sahel de l'OCDE), avec le soutien des donateurs volontaires, cette initiative vise à promouvoir une plus grande résilience des populations vulnérables en harmonisant les réponses aux situations d'urgence et aux causes structurelles.

II. AXES PRIORITAIRES DU PARTENARIAT

1. GOUVERNANCE (SECTEUR DE CONCENTRATION)

État de droit

Le climat d'insécurité qui règne dans la sous-région est une source de préoccupation majeure qui rappelle l'importance de la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et le blanchiment d'argent, parallèlement au contrôle des flux migratoires, qui alimentent notamment les trafics d'êtres humains. Les ressources induites par cette criminalité organisée sont également une préoccupation majeure nécessitant que soit menée en parallèle, la lutte contre la délinquance financière et contre la corruption, au niveau national, régional et international. Dans ce contexte, il est indispensable de veiller au respect des droits fondamentaux.

La coopération dans ces domaines sera poursuivie à travers l'apport d'une expertise française multiforme, se donnant comme objectif de contribuer à développer le caractère interministériel de l'action, condition nécessaire à son efficacité. La France appuie cette stratégie à travers la mise à disposition de deux experts techniques internationaux (ETI) : l'un conseiller auprès du ministre de la justice, l'autre auprès du directeur général des douanes.

Le projet « justice et sécurité en région sahélo-saharienne » (JUSSEC), qui s'inscrit dans un plan d'action interministériel pour la sécurité en zone sahélo-saharienne, aura pour finalité de renforcer les capacités des États de la zone (Mali, Mauritanie, Niger) à répondre efficacement et dans le respect de la loi aux menaces liées au terrorisme et aux grands trafics.

Gouvernance économique et financière

Le gouvernement mauritanien a entrepris une série de réformes en matière de gouvernance économique et financière, répondant notamment aux incitations formulées par le FMI et la Banque mondiale. Ces réformes sont indispensables pour rendre plus fluide le fonctionnement de l'État à un moment où les perspectives de recettes minières font espérer un accroissement important des ressources publiques. Elles sont également nécessaires à la bonne mise en œuvre des fonds du contrat de désendettement et de développement (C2D), et conditionnent l'octroi d'appuis budgétaires par les partenaires extérieurs dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Il convient de noter l'arrivée à l'échéance courant 2013 de la facilité élargie de crédit (FEC) en cours et l'importance pour les bailleurs européens, dont la France, d'une poursuite des relations avec le FMI. En effet, au regard de la doctrine française en matière de ré-endettement, l'intervention de l'AFD en prêt souverain est conditionnée à l'existence d'un programme économique et financier recevant l'appui du FMI et ce tant que le pays maintiendra un risque modéré de surendettement.

Consciente des efforts fournis par les autorités pour assurer le développement du pays sans compromettre la stabilité des dépenses publiques, la France apporte, au titre du budget 2013, un soutien financier à la République Islamique de Mauritanie, sous la forme d'une aide budgétaire globale.

Dans le domaine des finances publiques, en lien avec l'UE dans le cadre de son projet d'appui institutionnel, la priorité sera d'accompagner les réformes en cours de la chaîne de la dépense publique et du recueil et de la publication des statistiques, réformes indispensables pour assurer une gestion transparente des finances publiques et lutter contre la corruption.

Des moyens seront consacrés au renforcement de la mobilisation des ressources domestiques afin de réduire la dépendance du pays vis-à-vis de l'aide extérieure. A cette fin, deux ETI apporteront leur concours au ministère des Finances en tant que conseillers du directeur général du Trésor et du directeur général des Douanes.

Dans le domaine de la politique économique, il s'agira d'une part d'améliorer l'analyse de la conjoncture, de la prévision et de la modélisation, d'autre part de soutenir les processus en cours d'élaboration des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), ainsi que leur future mise en œuvre. En outre, le dispositif de coopération participera au suivi de la mise en œuvre du nouveau Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2011-2015. Un flux de bourses significatif sera entretenu avec les écoles d'application financières comme avec le Centre d'études et de recherche sur le développement international (CERDI).

Un projet de renforcement de l'État de droit par l'amélioration de la gouvernance financière est en cours d'exécution, avec pour objectif d'améliorer la traduction budgétaire du CSLP et l'exécution de la loi de finances.

Gouvernance santé

Un expert technique international est mis à la disposition du Ministre, de ses conseillers et des directeurs du ministère de la Santé dans la définition de la stratégie et la planification de la politique de santé. Il appuie la conception, la mise en œuvre et le suivi du plan national de développement sanitaire (PNDS), en particulier la définition et la planification des stratégies des actions à mener pour l'atteinte des OMD 4 et 5. Il assure, en relation avec le ministère de l'Enseignement supérieur, un lien étroit avec la faculté de Médecine de l'Université de Nouakchott tout en appuyant la définition de la stratégie de développement du système hospitalo-universitaire dans ses différents aspects : hospitaliers, formation des médecins spécialistes et constitution d'un pôle recherche médicale. De plus, il participe à l'action de veille sanitaire.

L'appui institutionnel est complété par un programme de bourses de formation dans le secteur de la santé et de la recherche médicale.

Gouvernance locale

La décentralisation et la déconcentration constituent une préoccupation majeure du gouvernement mauritanien, énoncée par le CSLP III dans l'objectif de rendre les processus de décision plus accessibles aux citoyens. Le processus de décentralisation a débuté en Mauritanie en 1986 avec la création de 216 communes, réparties entre 13 Wilayas. Parmi les compétences transférées aux communes, on compte notamment l'éducation, la santé et l'eau et assainissement. Ce processus suppose la construction d'un partenariat refondé entre la société civile, les élus et l'Etat qui repose en premier lieu sur le renforcement des capacités des acteurs locaux. De nombreuses actions sectorielles s'appuient désormais sur les communes et le gouvernement a progressivement accru leur autonomie (émission des impôts locaux, création des Fonds régionaux de développement).

La coopération française poursuivra le renforcement de l'efficacité des services publics locaux, notamment dans la définition et la mise en œuvre d'actions de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

La coopération française développe depuis 2010 un projet intitulé « Gouvernance locale et cohésion sociale » (GLCS), à Nouakchott, centré sur le renforcement de la démocratie locale. Ce projet vise à produire des outils d'aide à la décision sur les politiques urbaines et appuie des Comités de concertation communaux à l'échelle des 9 communes de Nouakchott, qui ont

élaboré des plans de développement fixant leurs priorités en matière de planification urbaine. Les communes ont à ce titre bénéficié de financements du Fonds d'investissement communal, mis en place par l'AFD dans le cadre du projet PERCUN visant à développer les infrastructures sociales. Enfin, le projet appuie la formation des acteurs du développement local, en partenariat avec l'université de Nouakchott.

L'appui à la gouvernance locale se traduit également par le financement ou le co-financement de fonds de développement local ciblés sur les priorités définies par les populations, en conformité avec les politiques sectorielles nationales. Ces programmes de développement local, mis en œuvre par les communes et les organisations de la société civile, bénéficient de plusieurs sources de financement : financements apportés dans le cadre de coopérations décentralisées, fonds transférés par les travailleurs migrants et actions de proximité financées au travers du Fonds social de développement (FSD). Une attention particulière est portée au renforcement des capacités des organisations de la société civile, en partenariat notamment avec les organisations de solidarité internationale françaises.

Le projet « Gouvernance urbaine et fiscalité locale » (GUFL) comporte un volet important de renforcement de la fiscalité locale, visant notamment à promouvoir la concertation au niveau communal, la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances locales. Dans ce cadre, la mise en œuvre du plan d'action post-PEFA de Nouakchott sera appuyé afin d'améliorer la performance financière de la communauté urbaine de Nouakchott. Le FSP GUFL complète, dans son volet mauritanien, le projet GLCS. Une composante est consacrée au renforcement des processus participatifs et au renforcement du système des finances publiques de la Communauté urbaine de Nouakchott.

Ces actions de soutien à la décentralisation sont coordonnées par un expert technique international (ETI), placé auprès de la direction générale des Collectivités territoriales.

2. DÉVELOPPEMENT DURABLE (SECTEUR DE CONCENTRATION)

Le partenariat franco-mauritanien portera une attention particulière aux actions favorisant une croissance soutenable et la thématique du développement durable sera prise en compte dans l'ensemble des interventions de la coopération française.

Développer l'accès durable à l'eau et l'assainissement

La Mauritanie demeure en retard sur l'atteinte de la cible OMD pour l'eau et l'assainissement. Fin 2010, seulement 50% de la population avait accès à une source d'eau potable, l'objectif pour 2015 étant de 65%. En matière d'assainissement, la situation s'avère encore plus préoccupante : la proportion des ménages ayant accès à un système d'assainissement amélioré est de 26% et seulement 9% en zone rurale où il ne progresse pas. Pour améliorer cette situation, le gouvernement mauritanien a mis en œuvre, depuis plusieurs années (2000-2010 et 2010-2020), d'importants programmes d'investissements et engagé une ambitieuse réforme sectorielle, pilotée par le ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, qui a porté à la fois sur les aspects juridique (adoption du Code de l'eau en 2005), institutionnels (création de l'ONSER) et stratégique (révision de la stratégie nationale en juin 2012, politique nationale en matière d'assainissement en 2010). En matière d'accès à l'eau en milieu rural et afin d'atteindre les OMD, le gouvernement se fixe comme cible l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement d'environ 1,2 million d'individus, d'ici à 2015.

C'est dans ce cadre, et sur la base de ses précédentes interventions et des expériences qu'elle en tire, que la coopération française contribuera au financement, au travers de quatre projets, du programme national d'investissement sectoriel (2010-2015), visant à élever le niveau de desserte des populations et d'accès à l'assainissement.

Ces concours seront mobilisés sous forme de subventions pour les programmes d'alimentation en eau potable (AEP) et assainissement dans 5 wilayas du sud du pays (avec délégation de fonds de l'Union européenne), d'AEP à Aleg et d'AEP Ouassaa (dans l'Adrar) ou sous forme de prêts concessionnels pour le projet AEP Aftout Echargui (en partenariat étroit avec le FADES et la BIsD).

Il est par ailleurs signalé l'appui qu'apportera l'AFD, par le biais de la Facilité d'innovation sectorielle pour les ONG (FISONG) au réseau des organisations non gouvernementales françaises intervenant dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement.

Enfin, une attention particulière sera portée sur la nécessaire coordination des activités de l'ensemble des partenaires présents dans le secteur (BIsD, FADES, BAFD, Union européenne, coopération espagnole). Dans ce cadre, la coopération française continuera à jouer un rôle moteur notamment en animant le groupe de travail sectoriel, dont l'un des objectifs est d'aboutir à terme à une approche-programme du secteur.

Développer la production d'énergies alternatives au fuel (gaz) et l'accès aux énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, éolien)

L'AFD a joué un rôle important dans la restructuration du secteur de l'électricité au travers de deux prêts budgétaires mis en place en 2010 et 2011. Elle poursuivra son appui au Gouvernement, par un accompagnement dans la diversification du mix-énergétique du pays, contribuant à réduire le coût de production de la Société mauritanienne d'électricité, SOMELEC.

L'engagement dans le secteur de l'électricité vise à faciliter les investissements, grâce au double effet de l'augmentation de la capacité installée et de la réduction du coût de production de la société nationale d'électricité. A ce titre, l'AFD a exprimé son intérêt pour participer au financement de la « grande centrale au gaz », projet structurant pour la Mauritanie et à caractère régional. D'une capacité globale potentielle de 700 MW, il est porté par la « SPEG » dont les actionnaires (SOMELEC, SNIM, société minière Kinross) seront approvisionnés par le champ gazier offshore au large de Nouakchott. Une partie de la production sera par ailleurs exporté vers le Sénégal (80 à 100 MW) et le Mali (40 MW), pays avec lesquels des négociations sont engagées. Le projet comprend deux phases :

- une première phase de 350 MW qui prévoit la réalisation d'une centrale de 120 MW bicom bustible fuel-gaz installée à Nouakchott, avec un investissement estimé à 232 M\$, financé par le FADES, la BID et l'Etat ;
- une seconde phase de 230 MW sous forme de deux centrales à gaz à cycle combiné, avec mise en service en 2015/2016. Cette seconde tranche comprend la construction d'une ligne de transmission de 225 KV sur 470 Km reliant Nouakchott à Nouadhibou, financée par le Fonds saoudien pour le développement.

Dans le cadre des orientations stratégiques d'un développement durable soutenu par une politique de promotion des énergies renouvelables (EnR) et d'accès des populations à l'électricité comme service de base, le gouvernement de la République islamique de Mauritanie a pour objectif de diversifier le mix énergétique et de diminuer ainsi la dépendance du pays aux facteurs exogènes comme les fluctuations du prix des hydrocarbures.

Les taux d'accès à l'électricité en milieu urbain et rural restent encore insuffisants : environ 30% (taux global), 55% en milieu urbain et seulement 5% en milieu rural. Pour atteindre l'objectif national de porter ces taux à respectivement 80% et 40% en 2015, la Mauritanie œuvre, entre autres actions, à promouvoir les énergies renouvelables.

Dans ce cadre, le Gouvernement a décidé de lancer, sur un financement de l'AFD, un projet d'électrification solaire photovoltaïque dans la ville de Kiffa et ses environs immédiats. Le financement sera assuré sous forme d'un prêt souverain très concessionnel de accordé par l'AFD à la République islamique de Mauritanie et rétrocédé à la SOMELEC, complété d'une subvention de l'Union européenne déléguée à l'AFD. Au regard de la consommation prévisionnelle estimée, une première tranche en 2013/2014 de 5 MW sera installée.

L'AFD examinera par ailleurs tout projet d'interconnexion des réseaux électriques avec les autres pays sahéliens, notamment le Sénégal, ainsi que tout autre programme permettant de contribuer à la diversification du mix énergétique du pays.

Préserver la biodiversité

Une contribution à la capitalisation du fonds fiduciaire du Banc d'Arguin sera apportée par l'AFD ainsi que par le Fonds français pour l'environnement mondial, aux côtés de l'Etat et des autres partenaires bailleurs.

Soutenir une exploitation durable et transparente des ressources minières

Pour permettre une exploitation durable des ressources minières du pays, le renforcement de la gouvernance du secteur est indispensable. Dans ce sens, la coopération française pourra notamment s'attacher à soutenir les efforts de la Mauritanie visant à améliorer la transparence dans les industries extractives. Ce soutien pourrait prendre la forme d'actions de renforcement des capacités des administrations publiques concernées et de la société civile.

Par ailleurs, le groupe AFD (y compris Proparco, sa filiale dédiée au secteur privé) restera attentif aux besoins de financement des investissements futurs dans le secteur minier, avec prise en compte de l'impact environnemental.

3. DÉVELOPPEMENT HUMAIN (SECTEUR DE CONCENTRATION)

Le partenariat franco-mauritanien accompagnera les efforts de la République Islamique de Mauritanie en vue d'améliorer ses systèmes d'enseignement et de santé.

Développer et améliorer l'offre en matière d'éducation et de formation technique et professionnelle

La République islamique de Mauritanie fait partie des premiers pays de la sous-région à s'être doté d'une politique sectorielle cohérente, basée sur un programme d'investissement décennal, le Programme national de développement du secteur éducatif (PNDSE). Une première phase (2001-2010) a permis d'améliorer de manière significative l'accès à l'éducation de base par la construction d'infrastructures et la formation de professeurs. Le taux brut de scolarisation au niveau fondamental (filles et garçons confondus) est ainsi passé de 88,7% en 2001-2002 à 97% en 2010-2011, permettant de progresser vers l'atteinte du second objectif du millénaire pour le développement (OMD) d'assurer à tous la scolarisation au primaire. La seconde phase du PNDSE (2011-2020) vise à relever les défis qui subsistent

en matière de qualité de l'éducation, principal facteur de rétention des élèves dans le système éducatif. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre réussie de la réforme du bilinguisme devront également être mises en place et le pilotage du système (affectation des enseignants, utilisation des statistiques – notamment des résultats aux examens – pour ajuster la politique éducative) devra être sensiblement amélioré, permettant de transformer les intrants en résultats tangibles.

L'État mauritanien affecte, depuis une dizaine d'années, une part relativement significative (en moyenne 15% sur la période 2001-2011) de ses ressources propres au secteur. Les traitements et salaires constituent naturellement le principal poste de dépenses mais des investissements sont également réalisés, en complément des appuis extérieurs. La formation technique et professionnelle, en particulier, et son lien avec l'emploi et l'insertion des jeunes notamment, comptent parmi les axes d'intervention jugés prioritaires par le gouvernement mauritanien. Néanmoins, l'essentiel des investissements réalisés (en volume) portent sur l'enseignement supérieur.

L'AFD a été désignée par l'ensemble des partenaires comme « agence de coordination » (jusqu'au 4 mars 2013, date limite de dépôt de la requête par la République islamique de Mauritanie) dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation (*ex-Fast Track*), confortant ainsi le rôle pivot de la France dans le dialogue sectoriel.

Au cours des prochaines années, l'action de la France dans ce secteur devrait permettre de poursuivre en conjuguant les instruments disponibles, l'approche engagée d'un appui au PNDSE II.

Enseignement supérieur : contribuer au renforcement des capacités et à la formation des cadres nationaux

Il s'agira, d'une part, de poursuivre la politique de professionnalisation de l'université avec la mise en place du cycle Licence-Master-Doctorat en partenariat avec des universités françaises et, d'autre part, d'assurer le développement de la coopération franco-mauritanienne en matière de langue française autour du Centre de renforcement de l'enseignement des langues, tout en inscrivant fermement l'appui à l'enseignement supérieur mauritanien dans le cadre de la politique sectorielle (PNDSE II) vis-à-vis de l'éducation soutenue par les autres bailleurs de fonds.

Le développement de la jeune Faculté de médecine qui a ouvert en 2007 méritera également toute l'attention, dans un contexte de déficit en ressources humaines médicales. L'objectif sera de renforcer les compétences pédagogiques et notamment la filière de spécialisation médicale ainsi que le cadre institutionnel de la nouvelle université.

Enfin, les formations en France, dans les grandes écoles (administration, commerce et sciences de l'ingénieur), comme à l'Université, seront poursuivies à travers le programme de bourses de stage et de formation de la coopération française.

Contribuer à l'amélioration de la santé maternelle et infantile

Dans le secteur de la santé, les interventions de l'AFD se limiteront, sur la durée du présent partenariat, aux interventions financées au titre des engagements français de Muskoka. Elles porteront donc exclusivement sur les OMD 4 et 5 ciblant l'amélioration de la santé maternelle et infantile, principalement dans le cadre de l'appui à l'amélioration et à l'extension du « forfait obstétrical ».

En Mauritanie, la France appuie depuis 10 ans un dispositif d'amélioration de l'accès aux soins maternels baptisé « forfait obstétrical ». Le prépaiement par les femmes enceintes de ce forfait d'environ 16 euros leur garantit une prise en charge de leur grossesse, de la consultation prénatale à l'accouchement. Dans les zones où le forfait est disponible (soit pour environ 40% de la population-cible), on constate qu'en moyenne 80% des femmes y souscrivent. Le forfait obstétrical permet ainsi d'améliorer l'accès financier aux soins et leur qualité (disponibilité des médicaments, formation du personnel et paiement de primes), d'augmenter le taux d'accouchements assistés et contribue à la réduction de la mortalité maternelle.

Face aux impacts jugés positifs du dispositif, le forfait a été érigé en instrument de politique publique. L'AFD a donc choisi de poursuivre son appui à ce dispositif grâce à un nouveau concours en subvention sur la période 2012-2015. Ce nouveau concours permet de poursuivre l'extension géographique du forfait à de nouvelles régions et d'améliorer le dispositif, en particulier par la formalisation des procédures de gestion financière et de l'information, la prise en charge des indigents, et éventuellement l'extension vers les hôpitaux pour les femmes référencées dans le cadre du forfait si les conditions y sont favorables.

Une évaluation de l'impact du forfait est en cours de préparation et sera réalisée sur la période couverte par le présent partenariat.

4. COOPÉRATION CULTURELLE ET SCIENTIFIQUE

Le partenariat franco-mauritanien accompagnera l'insertion de la Mauritanie dans la mondialisation, en encourageant le partage des savoirs et des cultures.

Promouvoir les espaces d'échanges culturels

La dimension culturelle est déterminante dans toutes les politiques nationales. La coopération culturelle franco-mauritanienne valorisera la diversité des cultures nationales, arabes comme négro-africaines, tout en ouvrant le pays à la diversité culturelle. L'aide aux créateurs et la structuration des acteurs en seront les principaux thèmes. L'Institut français de Mauritanie, opérateur culturel de référence, devra à la fois continuer d'accompagner les initiatives nationales et associer à ses actions les partenaires européens présents en Mauritanie.

Promouvoir la langue française, vecteur de développement, d'intégration régionale et de renforcement des solidarités

Le gouvernement mauritanien favorise l'ouverture et considère la diversité linguistique et culturelle comme une richesse fondamentale. La réforme du système éducatif de 1999 a permis de renforcer l'enseignement du français tout au long du cursus scolaire même si des difficultés persistent. On constate actuellement le développement d'un enseignement privé de qualité, faisant une place significative au français. La demande de formation pour adultes est également soutenue. La promotion du français doit donc être renforcée à la fois dans l'école et en dehors de l'école. Un projet d'appui à la maîtrise et à l'usage du français contribue à la formation des formateurs et à la formation de cadres de l'administration publique.

En dehors des appuis au système éducatif, et notamment à la formation initiale et continue des enseignants, la coopération en faveur de la langue française se développera autour de deux axes :

- l'enseignement du français pour les adultes, via le réseau des Alliances françaises (Nouakchott, Nouadhibou, Atar, Kaedi et Kiffa). Les offres de formation à la langue française comprendront, outre le français des affaires et de l'entreprise (secrétariat, tourisme), le français de l'administration. En effet, la langue de travail dans l'administration reste le français, au côté de l'arabe, alors qu'une importante classe d'âge n'en maîtrise pas suffisamment les bases. Un effort important doit être consenti à l'intention de ces publics ;
- l'appui à la lecture et au livre par le développement de la professionnalisation des métiers du livre et la facilitation de l'accès à la lecture.

L'Institut français de Mauritanie et les Alliances franco-mauritaniennes interviennent de manière complémentaire, notamment dans la promotion de la francophonie (les Alliances étant en charge des cours de langues, et l'Institut de la programmation culturelle).

Le lycée français Théodore Monod de Nouakchott est un élément essentiel de la formation des élites nationales. Malgré son agrandissement en cours, il ne peut faire seul face à la demande d'enseignement français. Des partenariats avec des établissements privés nationaux devraient permettre d'accroître l'offre de qualité.

Renforcer le potentiel de connaissance scientifique

La coopération française a accompagné depuis leur origine plusieurs institutions scientifiques mauritaniennes, en particulier l'Université et l'Institut mauritanien de recherche océanographique et des pêches (IMROP). Elle a également contribué aux programmes scientifiques d'institutions telles que le Parc national du banc d'Arguin (PNBA), le Centre national d'élevage et des recherches vétérinaires (CNERV), l'Institut national de recherche en santé publique (INRSP). Sur la période couverte par le présent partenariat, les interventions françaises se traduiront notamment par des appuis à la gestion et à la consolidation des liens entre la recherche et les acteurs du développement, institutionnels, issus de la société civile et du secteur privé. L'accent sera mis sur la construction de partenariats actifs et durables entre les institutions scientifiques mauritaniennes et leurs partenaires dans les pays voisins, maghrébins et ouest-africains, comme en France. La France continuera à s'appuyer sur le Centre Jacques Berque (CJB) comme outil d'expertise, dans le champ des Sciences Humaines et Sociales. En effet, basé à Rabat depuis 1991, le CJB est l'un des 27 Instituts français de recherche à l'étranger, unités mixtes du Centre national de recherche scientifique (CNRS) et du ministère des Affaires étrangères (MAE), dont l'activité porte sur les problématiques contemporaines et dont le champ de compétence géographique comprend la Mauritanie.

III. EFFICACITÉ DU PARTENARIAT

Le présent partenariat s'inscrit dans le cadre des engagements pris par les pays en développement et les pays développés en matière d'efficacité de l'aide. La France et la Mauritanie, signataires de la Déclaration de Paris de 2005 et du Programme d'action d'Accra de 2008 ont réitéré et approfondi leurs engagements dans le Partenariat de Busan de 2011 qui s'articule autour de quatre grands principes : l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement ; l'orientation vers les résultats ; des partenariats pour le développement ouverts à tous ; la transparence et la redevabilité réciproque.

L'harmonisation de l'aide et la coordination avec l'ensemble des bailleurs constitueront une préoccupation permanente du partenariat franco-mauritanien. La coopération française participera aux instances de dialogue des bailleurs pilotée par la Mauritanie, et aura un rôle actif dans les secteurs où elle dispose d'une expertise reconnue. Les possibilités de cofinancements seront systématiquement explorées.

Le partenariat franco-mauritanien répondra également au principe d'ouverture à tous les acteurs de la coopération. Il encouragera la construction de partenariats avec le secteur privé et les coopérations décentralisées avec les collectivités locales, les communautés de migrants en France et plus généralement les partenariats entre organisations de la société civile et ONG des deux pays.

Les deux parties seront mutuellement redevables des engagements pris dans le cadre de ce partenariat. La partie mauritanienne s'engage notamment à soutenir les axes d'intervention définis ci-dessus à travers la mobilisation de contreparties, généralement financières mais aussi administratives, voire logistiques.

Modalités de suivi et d'évaluation

Un Comité de suivi du DCP franco-mauritanien, élargi aux représentants de la société civile mauritanienne et française, coprésidé par le ministre des Affaires économiques et du Développement et l'Ambassadeur de France, se réunira une fois par an et à l'issue du DCP.

Les indicateurs arrêtés par le CSLP III et repris dans l'annexe 2 permettront de mesurer les progressions et résultats obtenus. Ils seront renseignés annuellement et transmis aux parties.

Fait à Nouakchott, le 15 avril 2013, en deux exemplaires originaux.

**Pour le Gouvernement
de la République française**

Le Ministre des Affaires étrangères



M. Laurent FABIUS

**Pour le Gouvernement
de la République islamique de Mauritanie**

**Le Ministre des Affaires étrangères
et de la Coopération**



M. Hamadi Ould Baba Ould HAMADI